Pourquoi trier les biodéchets ?

Un biodéchet est un déchet provenant de ressources végétales ou animales : il est fermentescible ou putrescible. Il comprend les épluchures, les restes de repas périmés, les tontes de gazon, les tailles des haies, etc. Le traitement de ce déchet par compost ou méthanisation permet de le recycler.



La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire vise à limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Elle se décline en cinq grands axes :

- sortir du plastique jetable ;
- mieux informer les consommateurs ;
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- agir contre l’obsolescence programmée ;
- mieux produire.

Elle fixe de nouveaux objectifs pour les années à venir.

Infos pratiques

Tri-Or préconise > *Tous au compost !*

Composter mes biodéchets, c’est :

- *Réduire la quantité de déchets dans mes poubelles de 30% et cela représente autant de traitement en moins pour ma collectivité.*
- *Nourrir mon jardin ou mes jardinières avec le compost que je produis.*
- *Économiser sur l’achat de terreau et sur la taxe d’enlèvement de mes poubelles.*
- *Éviter que mes biodéchets composés à 80% d’eau soient incinérés (ou enfouis).*
- *Assurer un retour au sol de la matière organique au plus près du point d’utilisation.*

Documents
Guide pratique du compostage
Liens utiles
Tous au compost !
Plus d'infos sur la loi anti-gaspillage